

LA MEDAILLE MILITAIRE A TRAVERS LA 492° SECTION D'HIRSON
---

Le 22 JANVIER 1852 au Palais des Tuileries, Louis-Napoléon, BONARPARTE, Président de la II<sup>e</sup> République, signe le Décret de création de la « MEDAILLE MILITAIRE ». C'est L'une des décorations les plus prestigieuses, mais aussi des plus originales, puisqu'elle récompense à la fois les soldats, gradés et sous-officiers et les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi. Sous le SECOND EMPIRE, 43 Médailles Militaires furent remises à des Généraux et Amiraux. Le prestige de cette médaille fut encore renforcé par sa remise aux Maréchaux de la Première Guerre Mondiale. Le Général FOCH la reçut le 21 Décembre 1916 ainsi que les Généraux JOFFRE -GALLIENI et LYAUTEY. Cette décoration est un brevet de noblesse pour les sous-officiers, des soldats et la suprême récompense des généraux en Chef. Ceux qui l'arborent peuvent être fiers et doivent être respectés mais plus que tout ils doivent être des exemples, des liens entre les générations de combattants, des soutiens pour les blessés, pour les plus anciens, pour les veuves, pour les orphelins, et le relais de la mémoire pour les plus jeunes. Les Médaillés Militaires de la 492<sup>e</sup> Section d'HIRSON ne dérogent pas à cet état d'esprit et sont prêts à vous le faire partager. Si vous pensez que notre état d'esprit est honorable et indispensable pour que vive la mémoire de nos anciens, venez rejoindre notre section.

Regroupés au sein d'une SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE des MEDAILLES MILITAIRES ou SNEMM, dont le Siège Social se situe au 36 de la Rue de Bienfaisance à PARIS 8<sup>e</sup>, les titulaires de cette prestigieuse décoration peuvent ainsi adhérer et se regrouper en SECTIONS dans toute la France. En 2018, on dénombrait 81 Unions Départementales regroupant 780 SECTIONS locales pour un total de plus de 47000 Sociétaires. Concernant le département de l'AISNE, on recense en 2018, 11 Sections, toutes numérotées :

- : 1220° de VERVINS – 1039° de ROZOY SUR SERRE - 1384° de NEUFCHATEL SUR AISNE - 245° de LA FERRE - 393° de SOISSONS - 8° de CHATEAU THIERRY - 657° de SISSONNE - 491° de VILLERS COTTERETS - 1081° de SAINT MICHEL - 83° de SAINT QUENTIN et la 492° de HIRSON.

Afin de favoriser l'entraide, le recrutement, l'esprit de solidarité, la cohésion et de pouvoir remplir son rôle déclaré de « Reconnaissance d'Utilité Publique », les autres buts de cette SOCIETE sont également de toujours faciliter et maintenir les bonnes relations et les véritables sentiments de fraternité qui doivent exister entre ses membres et de leur accorder, ainsi qu'à leurs familles, un soutien moral et des avantages matériels et de contribuer à la dignité des obsèques de chacun d'eux et, aussi, de se préoccuper de l'avenir des orphelins.

La 492° SECTION des Médaillés Militaires d'HIRSON se compose actuellement d'un effectif de 35 Sociétaires et en ce début d'année 2018, des changements suivants et importants sont intervenus.

- : La Section de LE NOUVION EN THIERACHE ayant émis le vœu de fusionner avec celle d'HIRSON et après accord par vote des membres de la 492°, cette FUSION a été acceptée par les membres du Conseil d'Administration de la SNEMM en congrès à PARIS le 29 Mars 2017 ainsi que le changement d'appellation de la Section, demandée par son Président. Dorénavant, la 492° Section d'HIRSON sera appelée : La 492° Section des Médaillés Militaires d'HIRSON et du Pays de Thiérache.

A travers ces lignes et pour tous ceux et celles qui sont titulaires de la MEDAILLE MILITAIRE, non adhérents et qui désireraient adhérer à notre SECTION, vous pourrez obtenir tout renseignement utile en vous adressant à son Président : Mr MERELLE, Guy – 8 Rue Salvador Allende – 02500 – HIRSON (Tél : 03.23.58.41.68) --EMAIL : guymerelle@hotmail.fr

Signé : MERELLE, Guy